

PEFC, un outil stratégique pour garantir l'avenir de nos forêts

La certification incontournable pour la filière forêt-bois !

Le 17 septembre dernier, la députée du Nord, Anne-Laure CATTELOT, remettait son rapport intitulé « La forêt et la filière bois à la croisée des chemins : l'arbre des possibles » au Ministre de l'Agriculture Julien Denormandie et en présence de la Secrétaire d'État à la Biodiversité, Bérange Abba.

PEFC largement cité

Par une approche globale de la forêt et du bois, le rapport CATTELOT est un appel à la mobilisation de tous les acteurs pour œuvrer à l'équilibre de toutes les fonctions forestières. Ainsi la certification forestière

PEFC y est citée 18 fois parmi les 19 recommandations qui donnent à la forêt et au bois une place plus forte dans notre société.

Quelques exemples

En effet, les thèmes abordés dans le rapport CATTELOT font fortement échos à ce que PEFC promeut :

- Changement climatique : diversifier les essences et les pratiques sylvicoles pour protéger les sols et favoriser la résilience et l'adaptation des forêts aux changements climatiques.
- Biodiversité : densifier les

arbres-habitats et les îlots de vieux bois jouant un rôle central dans l'écosystème forestier.

- **Equilibre forêt-gibier** : favoriser le dialogue entre chasseurs et forestiers, par exemple en cosignant les demandes de plans de chasse et en signalant les dégâts de gibier.
- Sécurisation de la chaîne de production de plants : soutenir les **labels de qualité** en conditionnant les aides au recours à des prestataires certifiés.
- Répondre aux interrogations et conflits avec les acteurs extérieurs à la forêt : la certification forestière est un bon outil pour faciliter le dialogue « forestiers-citoyens » et garantir les conditions de production ou l'origine des produits à des consommateurs demandeurs de labels
- Reconstituer, enrichir et diversifier les forêts : développer les financements utilisant la **compensation carbone** et la valorisation économique des services écosystémiques. Les garanties sont apportées par les documents de gestion et la certification PEFC.
- La construction : 94% des



bois utilisés sont certifiés, dont 88% par PEFC.

PEFC clef de l'équilibre forestier

En résumé, le rapport CATTELOT soutient la certification PEFC : outil indispensable des propriétaires forestiers, des entreprises d'exploitation et de transformation et de tous les acteurs de la filière.

PEFC garantit l'avenir des forêts ainsi que les pratiques de **gestion durable** auprès des consommateurs-citoyens.

Si vous êtes intéressés pour faire certifier vos bois et forêts privés et ainsi contribuer à l'équilibre forestier, vous pouvez contacter Olivier BILLEAU.

Olivier BILLEAU

Coordinateur PEFC Ouest

Contact : Olivier BILLEAU
 Attention, nouvelle adresse !
 15, boulevard Léon Bureau
 44 200 NANTES
 02 40 40 26 38
 ouest@pefc-france.org